



1205869901

DATE DEPOT : 2012-06-26

NUMERO DE DEPOT : 2012R058616

N° GESTION : 1999B11054

N° SIREN : 413958646

DENOMINATION : 14 SEPTEMBRE

ADRESSE : 158 ter rue du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2012/04/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

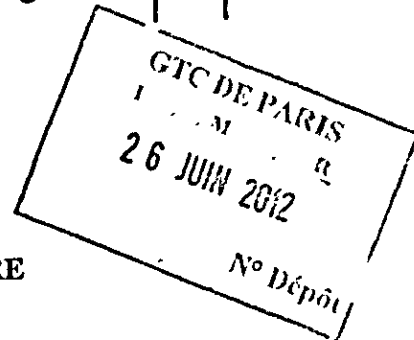
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

14 SEPTEMBRE
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 7622.45 euros
Siège Social : 158 Ter Rue du Temple 75003 PARIS
PARIS B 413 958 646

RSB 616

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION EXTRAORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2012**

98811054
PF 30/04/12 AU-RTJ
06 30/04/12



La société LHLC PRESSE représentée par son Gérant Monsieur Laurent DENIZE associé unique de la SARL 14 SEPTEMBRE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 € divisé en 500 parts sociales de 15.24 euros.

Monsieur Laurent Denize, gérant non associé est présent

Après lecture du rapport de gérance, il est rappelé que l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 42 377.55 € pour le porter de 7 622.45 € à 50 000 € par incorporation de réserve et élévation du montant nominal de chaque part sociale.

L'associé unique a également décidé de supprimer l'article 8 mentionnant la variabilité du capital des statuts considéré comme nul et non avenu étant donné les mentions portées sur le KBIS de la société depuis la constitution de cette dernière est la forme de société à responsabilité limitée et de renuméroter en conséquence les articles des statuts.

Décide :

1° d'augmenter le capital social de la société s'élevant actuellement à 7 622.45 € divisé en 500 parts sociales de 15.24 € chacune entièrement libérées d'une somme de 42 377.55 € pour le porter à 50 000 € par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte de « Report à nouveau »

En représentation de cette augmentation de capital le montant nominal de chacune des parts sociales existantes est élevé de 15.24 € à 100 €

L'associé unique constate en conséquence que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

2° En conséquence de la décision précédente l'associé unique décide de modifier l'article 6 relatif au capital social ainsi qu'il suit :

Article 6 – Capital social

L'assemblée générale du 30 avril 2012 a décidé d'augmenter le capital de la société afin de le porter à 50 000 € par l'incorporation de la somme de 42 377.55 € prélevée sur le compte de report à nouveau.

11 11 11
11 11 11 11 11
11 11 11 11 11

11 11 11

11 11 11 11 11

11

11 11 11 11 11

11 11 11 11 11

Le capital social de la société est fixé à 50 000 €

Il est divisé en 500 parts sociales de 100 euros chacune numérotées de 1 à 500 et attribuées en totalité à :

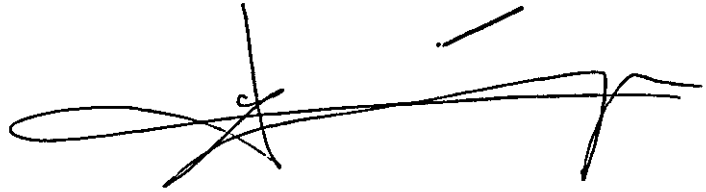
- La société LHLC PRESSE 500 parts
Numérotées de 1 à 500
- Le reste de l'article demeure inchangé

3°) Après avoir constaté que la société a été enregistrée depuis sa constitution en qualité de société à responsabilité Limitée, l'associé unique décide

- de modifier l'article 1 et l'article 3 des statuts en supprimant l'alinéa ayant un rapport avec la variabilité du capital social
- de supprimer l'article 8 des statuts ayant trait à la variabilité du capital et de renuméroter en conséquence la totalité des articles des statuts,

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.



Enregistré à : SIE PARIS 3^e ARRONDISSEMENT

Le 04/06/2012 Bordereau n°2012/346 Case n°3

Ext 2460

Enregistrement : 375 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent administratif des finances publiques